

DÉLIBÉRATION N° CA 13-21 DU 21 NOVEMBRE 2013

Portant approbation du Budget 2014

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

DELIBERE

Article 1

Les enveloppes financières globales de dépenses du budget 2014 sont les suivantes :

Personnel	32,8 M€,
Fonctionnement	114,1 M€,
Interventions	827,5 M€,
Investissement	18,8 M€.

Le compte de résultat prévisionnel agrégé et le tableau de financement prévisionnel agrégé sont annexés à la présente délibération.

Article 2

Le Conseil d'administration de l'Agence prend acte du plafond d'autorisation d'emplois rémunérés 2014 fixé par le directeur de l'eau et de la biodiversité dans un courrier en date du 28 aout 2013 :

	Sous plafond	Hors plafond	Total emplois	Unité
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme	445	0	445	ETP

La Secrétaire du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du Conseil d'administration



Jean DAUBIGNY